

comme la Catalogne, possède une personnalité nationale si manifestement différente de l'espagnole. Les Catalans ne considèrent donc ce Statut que comme un point de départ, utile certes à ce titre, et ils sont aujourd'hui convaincus qu'une Espagne libre ne saura pas leur refuser la pleine reconnaissance de leurs droits, condition indispensable à une coopération loyale et fructueuse. Néanmoins, tant que par des élections libres le peuple catalan n'aura manifesté ses désirs, le Statut de 1932 sera scrupuleusement respecté.

NOTRE BULLETIN

La parution de notre Bulletin ne sera plus assurée d'une façon régulière car le Bulletin de "Solidaritat Catalana", que nous faisons déjà arriver à nos lecteurs, leur permettra bien mieux encore de se tenir au courant des affaires catalanes et espagnoles. Si le besoin s'en faisait sentir, nous ne manquerions pas, à nouveau, cependant, de reprendre notre publication.

=====